



RÈGLEMENT COMPLET CONCOURS DE POÉSIE

ORGANISÉ PAR L'ALSJ - LIBRAIRIES SORCIÈRES

ANIMAL ET TOI ANIMAL EN TOI

du 16 SEPTEMBRE au 16 OCTOBRE 2024

Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours

- L'ALSJ, Association des Librairies Spécialisées Jeunesse, ci-après « l'organisateur », dont le siège social est situé à la librairie La Luciole 4, rue des Poëliers 49100 Angers, organise un jeu-concours intitulé « **Concours de poésie. Animal et toi, animal en toi** ».
- Le concours, gratuit et sans obligation d'achat, se déroulera du **lundi 16 septembre 2024 à 12h00** au **mercredi 16 octobre 2024 à 12h00** (date et heure française).
- Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

Article 2 - Conditions de participation au jeu-concours

- Le concours est **gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 6 à 18 ans**, à l'exception des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, ainsi que les membres de l'ALSJ.
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.
- Le concours est soumis à la réglementation de la loi française, applicable aux jeux et concours.
- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. **Le-la participant-e, ainsi que ses représentants légaux, autorise la reproduction et la diffusion de sa production écrite dans le cadre strict du concours.**

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer, chaque candidat-e doit :

- 1- écrire un poème comportant un titre** d'une longueur comprise entre **3 et 12 vers maximum**
- 2- envoyer le poème sous format texte** par mail à jeu.sorcières@gmail.com avant la fermeture du jeu, **le mercredi 16 octobre 2024 à 12h00** (date et heure du mail faisant foi)
- 3- en précisant : nom, prénom, âge, et lieu de résidence**

> le concours se découpe en **4 catégories d'âge** : 6-8 ans, 9-11 ans, 12-14 ans et 15-18 ans

Article 5 - Désignation des gagnant-e-s

- Fin octobre, le jury des Librairies Sorcières choisira **3 poèmes gagnants par catégorie d'âge**, soit 12 poèmes au total.
- Les 12 gagnant-es verront leurs poèmes publiés :
 - dans le prochain numéro de la revue Citrouille à paraître début décembre 2024
 - sur le webzine Citrouille Hebdo (www.citrouille-hebdo.fr)
 - sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
 - affichés dans les librairies du réseau participantes
- L'organisateur du jeu-concours contactera uniquement par courrier électronique les gagnant-e-s. Aucun courrier ne sera adressé aux participant-e-s n'ayant pas gagné, seuls les gagnant-e-s seront contacté-e-s.

Article 6 - Utilisation des données personnelles des participant·e·s

- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant·e·s au jeu-concours bénéficient, auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles.
- Les informations personnelles des participant·e·s sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Article 7 - Responsabilité

- L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité à contacter chaque gagnant·e, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les participant·e·s au jeu-concours.
- L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, l'organisateur s'engage à mettre en ligne sur le site www.citrouille.net toute modification au jeu-concours et adresser gratuitement un courrier électronique à toute personne ayant envoyé un formulaire.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours en ligne, et s'engage à faire le nécessaire pour que la continuité du jeu-concours se poursuive.

Article 8 - Accessibilité du règlement

- Le règlement peut être consulté librement en ligne et peut être imprimé depuis le site **www.citrouille.net**.
- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.